

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le Jeudi Dix-Sept du mois de Décembre à Onze heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**PRESENTS :** MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE Jean DAIJARDIN - Mme Cynthia DINANE.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mmes Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR (Procuration à M. Jean DAIJARDIN) - Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN (Procuration à Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN) - M. Raymond PARSHAD (Procuration à M. Teddy MARY) - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT (Procuration à M. Laurent BERNIER).

**ABSENTS :** Mme Roberte MERI - MM. Cédric CORNET - Lucien GALVANI - Mmes Michelle MAXO - Mariette MANDRET - MM. Eric LATCHOUMANIN - Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

**Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.**

**MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF  
D'ATTRIBUTION DE CHEQUES DEJEUNER  
POUR LES AGENTS TERRITORIAUX**

**CC-2015-6S-DRH-53**

**Vu** le Code du travail, notamment ses articles R. 3262-4 à R. 3262-10 ;

**Vu** la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Vu la loi de finances rectificative n° 2001-1276 du 28 décembre 2001 pour 2001 modifiant l'article 19 de l'Ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967 ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, notamment son article 26 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 30 octobre 2015 ;

**Considérant** le choix de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » d'inscrire, dans sa politique sociale volontariste, la mise en place d'un dispositif « Chèques-déjeuner » en faveur de ses agents territoriaux ;

**Considérant que** l'objectif de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », par l'instauration de ce dispositif, est d'améliorer les conditions de travail des agents territoriaux, notamment dans le cadre de la restauration ;

**Le Conseil Communautaire,**

Au vu de l'exposé du Président,

Après discussions,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** D'instaurer, à partir du 1er janvier 2016, un dispositif d'attribution de chèques déjeuner au bénéfice de l'ensemble du personnel de la Communauté d'Agglomération « la Riviera du Levant », dans la limite de 19 chèques-déjeuner par mois et par agent, en fonction du temps de travail effectif ;

**Article 2 :** D'attribuer cette prestation aux agents titulaires, stagiaires, auxiliaires, contractuels (CDI, CDD et les contrats de droit privé transférés bénéficiant dans leur commune respective des chèques déjeuner) et non titulaires à temps complet et temps non complet ;

**Article 3 :** De fixer à 7 euros la valeur du chèque-déjeuner ;

**Article 4 :** De déterminer la participation de la Communauté d'Agglomération « la Riviera du Levant » à hauteur de 60 %, les 40 % restant étant à la charge de l'agent et retenus sur son traitement ;

**Article 5 :** D'autoriser Monsieur le Président à lancer les procédures idoines et signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le  
**22 DEC. 2015**

Et publication ou notification  
le **23 DEC. 2015**

Fait et délibéré à Gosier, le 17 Décembre 2015

Pour extrait certifié conforme

Le Président

-Jean-Pierre DUPONT



22 DEC. 2015

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE